



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4062

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Requalification de la promenade Moncey et de la place Pierre Simon Ballanche - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vuillien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4062**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Requalification de la promenade Moncey et de la place Pierre Simon Ballanche - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la promenade Moncey fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le projet de requalification de la promenade Moncey a fait l'objet d'une évolution de programme et d'enveloppe financière par délibération du Conseil n° 2019-3319 du 28 janvier 2019 faisant évoluer l'enveloppe financière prévisionnelle des études et travaux de la promenade Moncey de 3 400 000 € TTC à 5 197 231,04 € TTC. La Ville de Lyon financera les études et les travaux complémentaires au titre de ses compétences : éclairage public, espaces verts, vidéosurveillance et jalonnement de proximité. Ainsi, il convient d'établir un avenant à la CMOU.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon réalise, sur ce projet, des travaux transformant un parking imperméable en place-jardin perméable, permettant de déconnecter une partie des eaux pluviales du système d'assainissement. Ces travaux sont éligibles à l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui fait l'objet d'une convention.

II - La CMOU

Par délibération du Conseil n° 2017-2046 du 11 septembre 2017, une CMOU a été signée avec la Ville de Lyon désignant la Métropole comme maître d'ouvrage unique. La prise en charge de ces investissements prévoyait la répartition suivante :

- Métropole : 2 875 938 € TTC,
- Ville de Lyon : 524 062 € TTC.

L'évolution du programme a entraîné des prestations complémentaires relatives aux compétences de la Ville de Lyon, notamment :

- reprise de l'ensemble de l'éclairage autour de la place Guichard,
- mise en lumière de la fresque sur la bourse du travail et la façade du bâtiment 33 rue Moncey,
- remplacement des bornes forains,
- arrosage des espaces verts de l'esplanade Moncey.

Le phasage de l'opération entraîne également des coûts supplémentaires liés à la durée de l'opération.

La nouvelle répartition financière est donc la suivante :

- Métropole : 3 910 584,88 € TTC,
- Ville de Lyon : 1 286 646,16 € TTC.

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention et d'individualiser une autorisation de programme complémentaire en recettes de 762 584,16 € TTC pour la Métropole.

III - La convention avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le projet de requalification de la promenade Moncey procède à la déconnection d'eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau assainissement. Il contribue ainsi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires en concourant à leur restitution à la nappe.

Le dépôt d'un dossier de subvention a été autorisé par délibération du Conseil n° 2017-2046 du 11 septembre 2017.

La décision attributive de subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse n° 2019 4847 du 16 septembre 2019 prévoit une subvention accordée à la Métropole d'un montant de 78 100 € calculée sur une dépense subventionnable prévisionnelle globale de 1 562 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la CMOU entre la Métropole et la Ville de Lyon, impliquant une nouvelle répartition financière.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et l'ensemble des actes nécessaire à son exécution.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 840 684,16 € TTC en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 332 684,16 € TTC en 2020,
- 254 000 € TTC en 2021,
- 254 000 € TTC en 2022,

sur l'opération n° OP09O2717.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 364 746,16 € TTC pour le budget principal en recettes.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 13, pour un montant de 840 684,16 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.